



Compte rendu de la CAPA Avancement

des Conseillers d'Orientation-Psychologues et DCIO du 16 janvier 2012.

Une lecture des analyses et revendications des représentants des personnels SNES-FSU SGEN-CFDT et SUD-EDUCATION a été faite devant l'administration concernant les questions de fusions des CIO, des conditions de travail et de recrutement des personnels, de labellisation ou encore, plus simplement, des conditions de vote électronique.

L'administration en réponse considère qu'une partie des questions doit être traitée au niveau du Comité Technique académique. Toutefois, elle souhaite s'exprimer sur quelques points :

-concernant le vote électronique tout se serait déroulé dans de bonnes conditions et l'administration considère que les personnels doivent s'habituer à la nouvelle procédure.

-Le recrutement de titulaires dépend de l'administration centrale et pas de l'académie qui considère qu'elle fait des efforts sur le recrutement de contractuels et leur formation.

-En ce qui concerne la fusion des CIO, l'administration estime qu'il s'agit de la responsabilité du conseil général qui veut aller vite sur Dunkerque (CIO au loyer de 106000 euros par an) qu'il faudra quitter avant le 30 juin. Pour Armentières l'administration attend la réponse du CG59 pour continuer à occuper les locaux. Enfin à Maubeuge le CIO serait en mesure d'accueillir l'équipe d'Avesnes, une possibilité de permanences à Avesnes et Fourmies (peut être dans un bureau de pôle emploi) est étudiée avec le sous-préfet.

- L'enveloppe des frais de déplacement devra être revue pour accompagner l'éloignement des établissements résultant des fusions. 5 nouvelles voitures de services doivent être attribuées en janvier là où les distances sont les plus importantes. Un plan de renouvellement du matériel informatique est prévu.

-Au sujet de la labellisation rien n'était possible tant que l'installation officielle n'avait pas eu lieu, une officialisation est attendue courant février. La charte a été envoyée aux directeurs pour qu'ils en discutent avec les personnels. Des réunions d'information seront organisées par le CSAIO sur le sujet de la labellisation fin février début mars pour une attribution de labels qui devrait intervenir en mai juin.

Cette CAPA portait sur l'attribution des promotions et l'avancement au grade de Directeur et les nominations à la commission de réforme. Un règlement intérieur a été voté qui rappelle l'obligation de confidentialité jusqu'à la fin des travaux de la CAPA. Rapprochez vous des militants pour connaître votre situation.

Avancement au grade de Directeur :4 candidats seulement cette année dans une académie où la plupart des postes sont gelés. Un directeur sera en mesure de carte scolaire, un poste de CIO est vacant à Boulogne sur Mer. Le résultat de l'avancement des directeurs sera connu après le classement national. Les postes éventuellement libérés par des demandes de départs à la retraite seront connus au mois de mars.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU : **Juliette Bonenfant, Yann Bonenfant, Didier Chuffart, Caroline Laurent, Didier Porthault.**

PROMOTIONS

Trois modes d'avancements d'échelon sont possibles du plus au moins rapide. Grand choix, petit choix et ancienneté. Pour pouvoir être promu il faut avoir obtenu l'année précédente la note maximum de l'échelon et atteint l'ancienneté correspondant à l'échelon. Le volume des promotions est réparti de la manière suivante 30% pour les promotions au grand choix, et 5/7^{ème} pour les promotions au choix. Les décimales sont cumulées pour faire un reste qui est redistribué sous forme de promotions supplémentaires. Tous les collègues promouvables ne seront donc pas promus.

Les collègues sont classés par échelon selon leur ancienneté dans le corps, puis par ancienneté dans les services et enfin à barème égal par la date de naissance. Le SNES demande l'inversion des critères d'ancienneté de corps et de service afin de compenser le non reclassement des ex contractuels. Cette demande pourrait être étudiée si la réforme de l'évaluation n'impose pas d'autres modalités d'avancement

Le tableau d'avancement donné par l'administration est le suivant

Promotion au GRAND CHOIX 2011-2012						
Echelons	Promouvables	promus 30%	promus à priori	reste	promus in fine	barème du dernier promu
4ème au 5ème	3	0,9	0	0,9	1	17,9
5ème au 6ème	13	3,9	3	0,9	4	18,4
6ème au 7ème	15	4,5	4	0,5	4	19,1
7ème au 8ème	12	3,6	3	0,6	3	19,6
8ème au 9ème	6	1,8	1	0,8	2	19,8
9ème au 10ème	9	2,7	2	0,7	3	19,9
10ème au 11ème	6	1,8	1	0,8	2	20
TOTAUX	64	19,2	14	5,2	19	

Promotion au CHOIX 2011-2012						
Echelons	Promouvables	promus 5/7	promus à priori	reste	promus in fine	barème du dernier promu
4ème au 5ème						
5ème au 6ème	14	10	10	0	10	18,40
6ème au 7ème	13	9,28	9	0,28	9	19,10
7ème au 8ème	9	6,43	6	0,43	6	19,6
8ème au 9ème	8	5,71	5	0,71	6	19,8
9ème au 10ème	4	2,86	2	0,86	3	19,9
10ème au 11ème	4	2,86	2	0,86	3	20
TOTAUX	52	37,14	34	3,14	37	

Déclaration du SNES –FSU à la CAPA des Copsy et DCIO du 16 janvier 2012

Le SNES tient à exprimer son refus d'une politique académique qui ferme les CIO et éloigne les usagers en doublant les distances à parcourir. Inévitablement les usagers se feront plus rares dans des CIO plus distants, aux bureaux moins nombreux. Les locaux exigus contribuent à une aggravation des conditions de travail et à la souffrance des personnels. Cette restructuration semble se faire au jour le jour, les personnels sont ballotés d'hypothèse en hypothèse. Les CIO se font virtuels et la gestion des personnels kafkaïenne. Les Directeurs de CIO bientôt contraints à l'éloignement. Nous sommes convaincus que le désengagement du conseil général sert ici comme ailleurs de prétexte à une rationalisation budgétaire destinée à faire des économies certes, mais sans doute surtout à affaiblir les services d'orientation de l'éducation nationale dans un contexte de concurrence accrue avec les services d'autres ministères. Il s'agit bien de déstabiliser les personnels pour leur imposer à terme un fonctionnement de marché et un mode de pensée patronal. L'évolution vers l'autofinancement de l'ONISEP que les usagers confondent de plus en plus avec une structure privée en est la triste illustration. L'objectivité n'est plus garantie quand le financement n'est plus assuré statutairement par l'état.

Cette déstabilisation des personnels, le gouvernement veut l'obtenir également par des recrutements insuffisants et la multiplication des personnels précaires à la qualification insuffisante. Mais aussi dans ses réformes de l'évaluation des personnels. Pour le corps des conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO le projet du ministère implique un déroulement ralenti des carrières, sans transparence, renforçant inégalités et injustices.

Le Snes est favorable à une évaluation formative des personnels, mais en ce qui concerne l'avancement nous demandons un rythme unique d'avancement, pour tous les collègues et l'accès à la hors classe. Les différences dans l'avancement tiennent trop souvent à des appréciations arbitraires. Une revalorisation du point d'indice est urgente pour tous les fonctionnaires de l'éducation nationale.

Alors que se met en place le nouveau « service public d'orientation » Il est navrant de constater l'effacement de l'éducation nationale qui à la différence d'autres ministères refuse de défendre ses propres services par un positionnement clair au niveau national ou académique de tous les CIO face à des points d'accueil d'autres ministères qui, pour l'instant, sont loin d'offrir le même niveau de service et garantie de qualité en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Il faut constater l'absence de concertation avec les personnels sur la question de la labellisation et de la mise en place du SPO. Révélateur d'un dialogue social à sens unique.

Nous souhaiterions un positionnement plus clair des instances académiques sur le champ de compétence de chacun des acteurs du SPO. Si le premier accueil peut être réalisé par toutes les structures labellisées, Les CIO et les conseillers d'orientation psychologues sont bien les spécialistes de l'orientation scolaire et de l'intervention dans les établissements de l'éducation nationale. Or nous voyons déjà se multiplier les interventions de partenaires CCI ou pôle emploi parfois des organismes privés, dans les établissements pour capter les élèves. La coordination territoriale suffira-t-elle à réguler les appétits des nouveaux acteurs ? Quelles ont été les démarches académiques pour obtenir auprès de l'état des locaux adaptés aux besoins des services ? L'état dont le patrimoine immobilier était estimé à 32Mds€ il y a 10 ans, aujourd'hui valorisé à 67,8Mds